

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 mars 2012
Séance du 19 mars 2012

10 Brocantes ou autres manifestations organisées par la ville de Creil – tarifs d'inscription

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSA/ MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
M. GRIMBERT
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme FEVRIER

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme BASMAISON
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
M. BEAUBRUN
Mme MAUPIN
M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme PORAS
Mme LEFEVRE
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 32



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI, conseiller municipal délégué, expose :

Traditionnellement, l'office du tourisme organise, au printemps, une grande brocante sur la place Carnot et ses alentours. Cette manifestation attire, chaque année, un public nombreux d'amateurs et de professionnels. Pour sa 34^{ème} édition, l'organisation de cette brocante incombe à la ville de Creil suite au transfert de la compétence « tourisme » à la communauté d'agglomération creilloise.

La commune prendra en charge l'inscription des participants, l'attribution des emplacements ainsi que toutes les mesures de sécurité ou autres nécessaires au bon déroulement de cet événement. A ce titre, elle percevra des droits d'inscription.

maintenant !

Pour la mise en œuvre de cette brocante et d'autres manifestations éventuelles, il vous est proposé de fixer les tarifs de toute brocante ou autre manifestation organisée par la commune, selon les modalités suivantes :

Non professionnels	Professionnels
5 € par mètre linéaire	50 € pour 5 mètres linéaires plus 8 € par mètre linéaire supplémentaire

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu la loi du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'un objet mobilier,
 Vu les décrets du 29 août 1968 et du 27 août 1978 relatifs à la police du commerce de revendeur d'objets mobiliers,
 Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 mars 2012,
 Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs d'inscription à toute brocante ou manifestation organisée par la ville de Creil,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les tarifs d'inscription à toute brocante ou autre manifestation organisée par la ville de Creil, selon les modalités suivantes :

Non professionnels	Professionnels
5 € par mètre linéaire	50 € pour 5 mètres linéaires plus 8 € par mètre linéaire supplémentaire

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Date d'affichage : **30 MARS 2012** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 30 . 03 . 12
 Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 30/03/12
 et publication ou notification le... 30/03/12
 CREIL, le... 30/03/12

LE MAIRE



Maire de Creil
 Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Philippe Raluy